



**Tranzaut nous ressemble,
nous rassemble**

Gazette communale de Tranzaut n° 79 - janvier 2021

**- MAIRIE - 02 54 30 81 05 -
mairie.tranzaut@orange.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi de 9h30 à 12h00
Jeudi de 15h00 à 18h30
Vendredi de 9h30 à 12h00
Samedi de 9h30 à 12h00

TOUTE L'ACTUALITE

« www.tranzaut.fr »

à retenir :

- ⇒ Messe St Vincent annulée
- ⇒ recensement INSEE reportée à 2022
- ⇒ Election régionale et départementale probablement reportée
- ⇒ centre de vaccination à compter du 25 janvier 2021 à Neuvy St Sepulcre
- ⇒ 14 février – Trail du VTT
- ⇒ 18 avril - Randonnée Pédestre du comité des jeunes



Bricolage, jardinage :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont totalement interdits en dehors des horaires suivants :

- Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.
- Samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.
- Dimanche et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00.

Ramassage des poubelles :

Le ramassage des poubelles a lieu une fois par semaine sur la commune de Tranzaut le mardi matin. *Les poubelles doivent être sorties avant 6h30 le jour du ramassage ou la veille au soir.* En dehors cette période nous vous remercions de ne pas laisser de sacs poubelles sur le bord de la route.

« Vive 2021... »

Après une année 2020 compliquée pour « tout le monde », nous retiendrons cet élan de générosité et de solidarité des habitants de notre commune, notamment les bénévoles du Club Informatique qui ont fabriqué des masques pour les médecins ainsi que les couturières de la commune pour les habitants ; les agents communaux, intercommunaux et les professeurs des écoles pour leur implication et leur professionnalisme à assurer la continuité du service public, MERCI à eux; également à Chantal qui en toute discrétion accompagne les personnes en difficulté et prend régulièrement des nouvelles de nos aînés.

Par ailleurs il faut féliciter ces premières actions participatives à l'initiative d'élus et de bénévoles qui ont oeuvré dans la bonne humeur pour rendre notre commune plus attractive – plantations pour l'embellissement du bourg – travaux de restauration des locaux associatifs, dont celui du club de VTT vient de se terminer – plantations d'arbres et de haies pour la restauration de la trame bocagère sur les espaces publics et le long du chemin de Grande Randonnée (le GR46) - L'appel est lancé, pour assurer la relève dès cette année il sera proposé aux enfants de la commune, qui le souhaitent, de s'associer à cette journée de plantation.

Pour cette nouvelle année 2021, la municipalité soutiendra le retour du dynamisme associatif pour relancer l'évènementiel sur notre commune et les bons moments de convivialité entre tous.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite mes meilleurs vœux et particulièrement de santé pour tous, de garder espoir.

« et vive le retour des hirondelles »

« BIEN VIVRE ENSEMBLE »

c'est plus jamais ça !!!
non non ce n'est pas la déchetterie à Neuvy, c'est bien sur notre commune, sur le « carroir du feu de joie », où dansent les « brandonneurs au son de la cornemuse »

Cet espace n'est pas un dépotoir et il est rappelé qu'un arrêté communal interdit toutes décharges. Face à ces incivilités inacceptables la police de l'environnement va sévir
À bon entendeur

Quelle image pour notre commune !

Aspirateur, plastiques, bidons, sacs ordures ménagères, ferrailles, polystyrène, etc...

Une honte !



Philippe Viaud



**2021 année de la haie,
plantons, plantons, plantons**

Le Conseil Municipal de Tranzault vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

- * -

*Tranzault, village berrichon situé au centre du plus
petit cercle incluant l'ensemble de la France
continentale. Il s'agit, dans ce périmètre, du seul
endroit situé à moins de 543,7 km de tous les autres.*

www.tranzault.fr

En v'la des arbres en v'la

A l'initiative de la municipalité, avec son approbation, son soutien, sa collaboration, depuis 2018, une petite équipe de bénévoles (en passe de devenir une association ?), plante sur l'espace public de la commune, arbres, arbustes et haies champêtres, avec des essences qui traditionnellement sont celles de notre bocage. Son objectif, ou plutôt sa mission, car il y a urgence, est de mettre en place 1000 plants d'ici trois ans. On pense y parvenir puisque, dès cette année, on dépassera largement le cap des 600.

Pourquoi planter ?

Citons notre fournisseur (les pépinières BAUCHERY), parce qu'il le mérite, que ces chiffres sont exacts et qu'il a raison : Il nous rappelle qu'un mètre cube de bois stocke une tonne de CO2 tandis que la fabrication d'une tonne de ciment en dégage 650 kg. Il nous dit qu'il faut planter « pour restaurer le maillage bocager dans nos campagnes afin de préserver la biodiversité et permettre le développement d'insectes pollinisateurs et auxiliaires ».

En effet, une biodiversité riche, intacte, foisonnante, constitue une excellente parade contre les émissions de gaz à effet de serre, et offre en prime la meilleure protection contre la transmission des virus mortels de l'animal à l'homme, en rendant la propagation plus improbable. N'en doutez pas. Voilà déjà des bienfaits inestimables.

On plante pour que jamais ne soit rompu le cordon qui nous relie à notre géographie, notre histoire, celle du bocage, du BOISCHAUT. On plante pour rendre la commune plus attractive, plus belle. On a la conviction que demain, les visiteurs, les futurs acquéreurs, de mieux en mieux informés, de plus en plus sensibles à la qualité de l'environnement, donneront la préférence aux communes qui auront eu la sagesse d'en prendre soin. On plante pour les générations futures parce qu'on pressent que l'avenir sera vert, ou bien alors ... pas très rose.

On recherche des bénévoles (et bientôt des adhérents) car il ne s'agit pas que de planter, il faut aussi entretenir et, par ces temps de canicule, arroser sur des sites sans eau courante.

On plante sur les communaux, mais ils ne sont pas extensibles, mille plants c'est si peu. Sous réserve d'avoir assez de bras, on offrirait volontiers nos services aux personnes qui possèdent des terrains, des prairies, ou des champs aux abords des chemins, pour planter des haies, ou tout au moins des arbres, plus ou moins espacés selon la demande, afin de revitaliser ces chemins, les souligner, les délimiter, les mettre en valeur - car ils sont un atout - sans pour autant occasionner aux machines et aux cultures une gêne excessive.

Les élus et les agents font tout ce qu'ils peuvent pour permettre le rayonnement de la commune. Les associations aussi. Des bénévoles apportent une contribution active dans le cadre des chantiers participatifs.

Ces Tranzaltiens ne se demandent pas ce que la commune peut faire pour eux, ils se demandent ce qu'ils peuvent faire pour leur commune et ils le font avec entrain.

Planter (à terme) quelques milliers d'arbres ferait du bien à la commune, tout en créant du lien. Le projet est dans les limbes, grâce à vous, à tous ceux qui sauront saisir cette opportunité, il peut éclore demain.

On se rassemble, on façonne le pays et les paysages qui lui ressemblent.

A bientôt. BH



Comité des Jeunes de Tranzault

venez nombreux participer

Dimanche 18 Avril 2021

RANDONNEE TRANZALTIENTE

Le conseil municipal planche sur les projets...

CHAUFFERIE COLLECTIVE

L'étude de faisabilité réalisé en 2020 a permis au conseil municipal de faire un choix raisonné et a décidé de retenir la solution pour des travaux concernant uniquement le raccordement des bâtiments communaux ; en effet l'étude a montré qu'il serait difficile, pour la solution avec le raccordement de particuliers, d'équilibrer le budget devant les incertitudes sur l'engagement des particuliers à se raccorder.



En résumé un réseau de distribution permettra d'alimenter une douzaine de sous-station (mairie, école et wc, local club informatique, cantine, 3 logements communaux, les locaux associatifs, un futur logement apprenti, la salle des fêtes, l'aménagement de la future grand'maison, un local au garage communal et en option la sacristie)

Le bureau d'études Combiosol a été retenu pour la maîtrise d'oeuvre et les études en cours devraient permettre de connaître les entreprises chargées des travaux pour mi avril ; un planning ambitieux conditionné par un plan de financement qui reste à valider et par l'octroi des subventions de l'Europe(Feder) de l'Ademe, de l'État (Detr, Dsil) et pour certains travaux du plan de relance

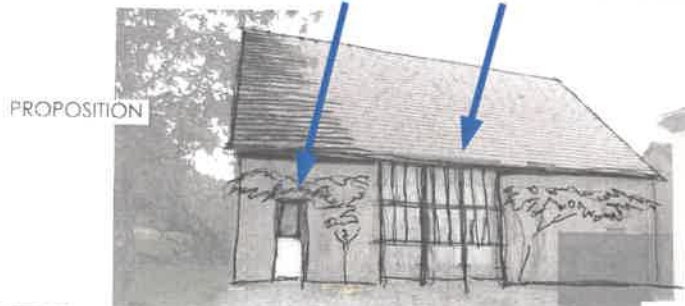
Si tout ce passe bien le début des travaux est envisagé courant mai avec un objectif de mise en chauffe en octobre 2021.

L'ensemble des pièces de l'étude de faisabilité est consultable en mairie et le conseil municipal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

LES CHANTIERS PARTICIPATIFS DES LOCAUX DES ASSOCIATIONS avancent :

Un travail de réflexion avec le Conseil en Aménagement en Architecture et en Urbanisme (CAUE36) a permis de proposer un parti pris architectural d'ensemble des bâtiments en harmonie avec les logements communaux de la rue de l'Abbé Caillaud

« Le VTT » - « La Mailloche »



- Le club VTT a aménagé son local ;
- Un futur logement « apprenti » est en réflexion à l'étage au dessus du local VTT

- Un «espace toilette» en prévision accessible au public et aux associations



local du Comité des Jeunes à l'étage
et
local Comité des Fêtes au rdc



Votre avis nous intéresse, n'hésitez pas à faire part de vos remarques

Les contraintes de la covid-19 ne permettent plus un fonctionnement normal de la mairie devenu trop exigüe ; une réflexion pour un agrandissement ou autre, est lancée ; deux solutions sont proposées, soit en extension de la mairie actuelle soit dans une partie de la grand'maison :

en extension :



PROPOSITION 1



PROPOSITION 2

dans une partie de la grand maison :

la composition de la façade est conservée et restaurée dans son ensemble.



CAUE 36

SIMULATION DE FACADE

MAIRIE - TIERS LIEU - SALLE DES FETES

L'autre partie de la Grand maison pourrait prendre la forme de tiers lieu :

Espaces de travail partagés et collaboratifs; lieux de travail où la créativité peut naître entre différents acteurs, où la flexibilité répond aux difficultés économiques du champ entrepreneurial.

Ils permettent aux actifs de **travailler à distance, à proximité de leur domicile** et dans le même confort, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise.

Ils permettent aussi aux personnes de **trouver une solution alternative au fonctionnement traditionnel**, de croiser des mondes qui ne se seraient pas rencontrés par ailleurs, de **favoriser des échanges** grâce aux animations et événements mis en place.

Ils peuvent prendre la forme d'**espace de travail partagés** (appelés aussi « coworking »), d'**ateliers partagés**, de **fablab** (laboratoire de fabrication) et accueillir des **services hybrides** tels que des salles de réunions, des jardins partagés, des boutiques partagées, des cafés, des épiceries, des ressourceries, des espaces de médiation culturelle et bien d'autres.

Tous les compte-rendus détaillés du conseil municipal sur www.tranzault.fr »

les principales décisions auprès des différents EPCI

Communauté de Communes Val de Bouzanne

- le projet de réhabilitation des deux gymnases – Neuvy et Cluis - a été adopté pour la somme de presque 1 500 000€ - l'opération devrait être subventionnée à hauteur de 80 % + une appel à fond de concours des communes de Neuvy et Cluis pour la somme de 100 000€.

- La Maison des Services Au Public (MSAP) qui devait être prise en charge par la cdc, devrait finalement voir le jour avec le concours de la Poste de Neuvy st Sépulcre

- les délégués de la cdc planchent sur un projet de territoire autour de 4 grands thèmes pour rendre attractif notre territoire et accueillir des familles - forger une véritable identité de notre territoire - organiser et développer notre territoire - cadre de vie et l'environnement - qualité de vie .

- Le Plan local d'Urbanisme intercommunal en cours de réalisation est en phase de fin de diagnostic et d'ébauche du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ; Ce document qui fixe les grandes orientations politiques du projet et notamment la prospective démographique, les conditions d'ouverture à l'urbanisation sur notre territoire, la préservation des paysages, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la protection de la biodiversité, la préservation et la restauration de la continuité écologique, ... sera débattu lors des prochaines semaines.

- **Ordures Ménagères** : Les tarifs vont augmenter de 4 % pour faire face à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ; en effet cette taxe qui s'applique sur les tonnages de déchets ultimes (cad les OM) qui sont emmenées en décharge (SEG Gournay) va considérablement augmenter dans les prochaines années ; cette taxe qui était de 18€ ht en 2020 va passer à 30€ en 2021 pour atteindre 65€ à horizon 2025.

Pour 2021 la redevance va augmenter de 5 à 10€ selon la composition du foyer (foyer 1 à 4 personnes)

« Le mot d'ordre est très clair, il faut absolument trier plus pour éviter d'emmener les déchets en centre de stockage sinon on va payer ! »

SIVOM de l'école des 5 Vallées Me-Mo-Lys-Sz-Tz

- Un budget de : fonctionnement 408 043,96€ (école-garderie-cantine-bibliothèque)
 investissement 9 221,17€ (achat tablettes + peut être tableau numérique Tz)

- prévision des effectifs 2020/2021= 121 élèves (Me=48 – Mo=30 – Lys=5 – Sz=9 – Tz=25 – Neu=4 - Fg=0)

- la participation de l'ensemble des communes est de 270 220,78 € → coût par élève en 2020 = 2309,58€

- la participation de la commune Tz est de 57 739,48€ - les coûts de fonctionnement locaux = 7 718,00€

Il est à souligner la cohésion de l'ensemble des professeurs , élèves, élus et parents d'élèves pour faire face à La crise de la Covid-19 qui ne facilite pas le fonctionnement du SIVOM ; en perpétuelle adaptation tout au long de cette épreuve pour trouver des solutions d'organisation respectant les protocoles sanitaires.

La prévision des effectifs pour la prochaine rentrée 2021 est à l'heure actuelle de 124 élèves.

Le Pays de la Châtre en Berry et ses 51 communes s'engagent sur la mobilité.

Pourquoi s'intéresser à la mobilité ? - Dans un contexte d'éloignement des services et des emplois, les distances à parcourir sont parfois importantes et seule la voiture semble à même de répondre aux besoins en déplacements des habitants du Pays de la Châtre en Berry. Mais la voiture coûte cher et le contexte environnemental actuel illustre encore une fois l'importance de trouver de nouvelles solutions pour se déplacer.

C'est pour ces raisons que le Pays de la Châtre en Berry réfléchit à améliorer les conditions de mobilité, à trouver des solutions en particulier pour toutes les personnes qui ont le plus de difficultés à se déplacer que ce soit pour des raisons financières ou médicales, ou pour toutes les personnes désireuses de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle pour des raisons environnementales.

Et maintenant ? - Le Pays de La Châtre porte un projet sur 3 ans (2021-2024). Dans un premier temps, ce projet permettra de mettre en place quatre actions :

Action 1 : Proposer un service de location de vélo à assistance électrique ;

Action 2 : Organiser un transport solidaire au niveau local ;

Action 3 : Travailler avec les écoles et développer les trajets en vélo et à pied ;

Action 4 : Travailler avec les entreprises sur les déplacements domicile-travail.

Ces 4 actions ciblent des publics spécifiques : personnes âgées, personnes isolées, touristes, élèves, collégiens, lycéens, actifs...

Des événements de sensibilisation et de communication seront organisés dans le but de poursuivre la réflexion et aller au-delà des 4 actions identifiées. - **Pour en savoir plus :**

<https://pays-lachatre-berry.com/actions/etude-mobilite.html> ou écrire à scot.paysdelachatreinberry@orange.fr

PROJET DE CRÉATION D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL

LETTRE D'INFORMATION N°3 : 8 janvier 2021

RETOUR SUR LA PHASE D'OPPORTUNITÉ

Pour mémoire, l'idée de créer un Parc Naturel Régional sur le Sud Berry a émergé en 2016 à l'initiative du Pays Berry St-Amandois en vue de donner un nouvel élan au territoire, de renforcer l'attractivité et l'image de notre région, de permettre un développement économique basé sur nos richesses et d'obtenir des financements supplémentaires pour mettre en œuvre des projets plus ambitieux.

Fort de leur appartenance au Berry, de la qualité de leurs paysages, de leurs richesses naturelles, traditionnelles, bâties, culturelles et de leurs savoir-faire agricoles et artisanaux, les élus du Pays Berry St-Amandois et de La Châtre en Berry se sont associés en 2017, puis en 2018 avec le Conseil régional du Centre-Val de Loire, pour porter cette candidature.

Le PNR est un label attribué à « un territoire rural habité, fragile, aux ressources patrimoniales de qualité qui s'engage dans un développement durable en vue de protéger, valoriser ses ressources et contribuer au développement économique et social. Ce label apporte une reconnaissance nationale à un territoire de qualité ».



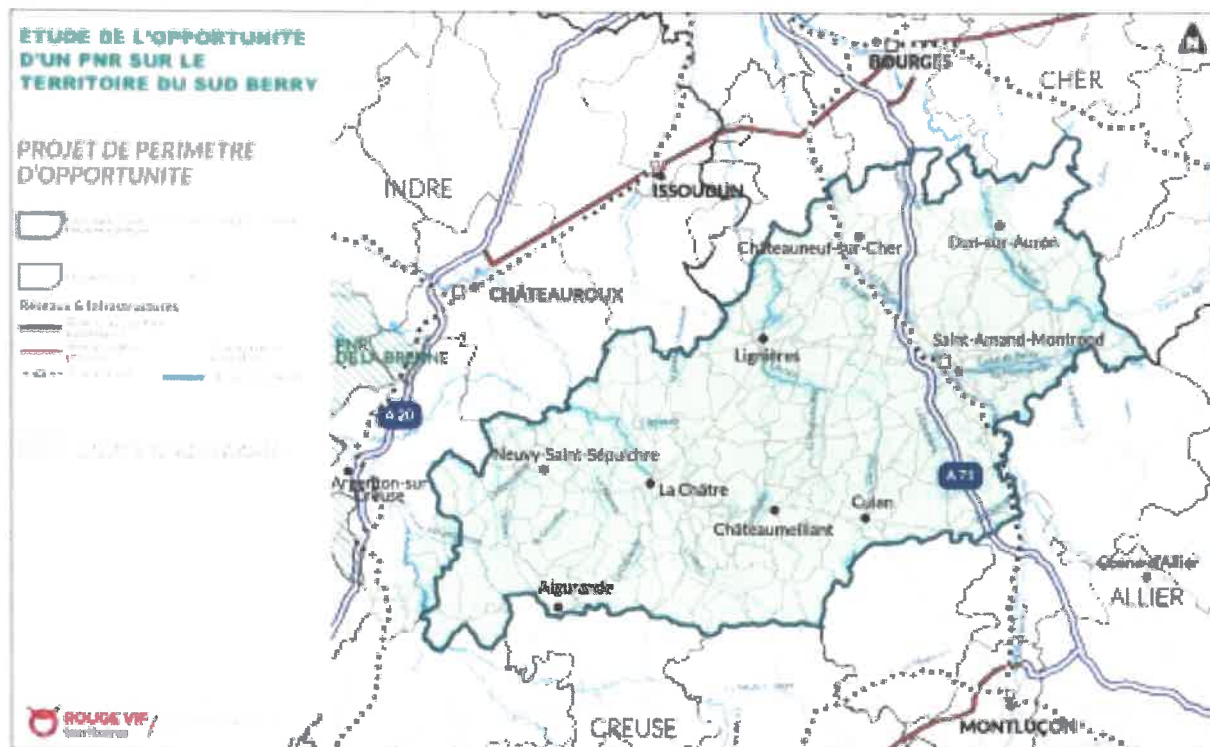
Démarrée le 4 décembre 2018 avec le lancement de l'étude d'opportunité, la première phase du processus de création d'un PNR est en voie d'achèvement et nous a permis de franchir deux étapes importantes.

La **première étape** consistait en la réalisation d'une étude dite d'opportunité permettant de vérifier que le territoire répondait bien aux critères de classement d'un PNR.

- Critère n°1 : la **qualité patrimoniale et l'identité du territoire**, mais aussi ses facteurs de fragilité justifiant la mise en place d'un PNR ;
- Critère n°2 : la **cohérence et la pertinence des limites du territoire** ; qui se traduit par la proposition d'un périmètre d'opportunité ;
- Critère n°4 : la **mobilisation des acteurs locaux** ;
- Et la prise en compte de la **plus-value d'un PNR** sur le territoire.

Nota bene : dans les prochaines étapes, la qualité de la charte et la capacité du territoire à s'organiser et porter la structure du Parc seront 2 critères supplémentaires analysés.

Cette étude portée par le Conseil régional, collectivité compétente pour la création de PNR, a été réalisée au cours de l'année 2019 par le cabinet Rouge Vif Territoires, et supervisée par un comité de pilotage multi partenarial. Le premier travail a été de définir un **périmètre, basé sur les caractéristiques géographiques, paysagères et patrimoniales, de 133 communes**. Huit communes du Berry St Amandois situées à l'extrême nord-est en zone de Champagne berrichonne n'ont pas été retenues tandis 4 communes jouxtant la vallée de la Creuse au sud-ouest ont été ajoutées.



Puis le cabinet s'est appuyé sur les données de diverses études, complétée d'une série d'entretiens, d'ateliers collectifs et d'un forum de concertation, pour réaliser un rapport dont les conclusions d'opportunité se sont révélées favorables à la poursuite du projet. Le comité de pilotage l'a approuvé le 25 septembre 2019.

Les 2 syndicats de Pays ont respectivement délibéré favorablement en octobre et décembre 2019 sur les conclusions et la poursuite de la démarche de création du PNR.

Enfin, le **Conseil régional, compétent pour le portage, a délibéré à l'unanimité le 15 mai 2020 pour engager la procédure de classement**. Le dossier a été transmis au Préfet de région le 22 juin 2020. Il dispose d'un délai de 6 mois pour rendre un avis d'opportunité.

La **deuxième étape** concerne la préparation de l'avis du Préfet de région qui s'appuie sur la consultation de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (FNPNR), du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et des services de l'Etat.

Dans ce cadre, le territoire candidat doit organiser **une visite de 2 jours à destination des rapporteurs nationaux**. Celle-ci a eu lieu les **13 et 14 octobre 2020**. Une délégation locale composée des élus référents des Pays et de la Région accompagnés des techniciens référents a accueilli une délégation nationale de 7 personnes. Malgré une météo peu favorable et un planning chargé, la visite s'est bien déroulée. Elle comprenait **9 points d'arrêts (visites et temps d'échanges)** permettant d'aborder différents thèmes : agriculture, bocage, biodiversité, problématique de l'eau, culture et éducation à l'environnement, économie autour de l'artisanat d'art, culture immatérielle berrichonne et biodiversité domestique, protection de sites naturels, développement touristique... A chaque arrêt il a été présenté les richesses, les fragilités, les enjeux et une discussion autour des plus-values possibles du PNR.



Visite du centre de formation FOREPABE (La Châtre) : métiers d'arts

En plus de la délégation, ce sont **52 intervenants locaux** qui se sont mobilisés. Et nous en profitons pour les remercier de leur implication dans cette organisation.



Visite du Château du Plaix (St-Hilaire en Lignières) : patrimoine immatériel et vivant berriçhon



Visite d'une exploitation agricole (Neuvy St-Sépulchre) : agriculture, bocage et biodiversité

A la suite de cette visite, le bureau de la Fédération des PNR étudie le projet et rend son avis. Il en est de même du CNPN qui complète lui par **une audition des porteurs du projet qui a eu lieu le 17 novembre en visioconférence.**

Maintenant l'avis d'opportunité du Préfet est attendu pour le début de l'année 2021. En cas d'avis favorable, il s'agira de lancer la **phase de faisabilité du projet** consistant en la réflexion sur la structure juridique et la gouvernance du futur PNR, et en la rédaction du projet de Charte du Parc (co-construction avec les acteurs locaux et consultation des habitants).

Afin d'anticiper la suite de la construction du projet, le comité de suivi avait prévu de poursuivre les réflexions pendant cette période d'instruction réglementaire en travaillant à la **définition d'actions de préfiguration**. Les objectifs poursuivis visaient à :

- Engager des actions concrètes et valoriser les dynamiques sur le territoire
- Renforcer la mise en œuvre de projets à l'échelle des 2 Pays
- Donner du sens au projet de PNR Sud Berry
- Mobiliser les acteurs locaux

Le comité a choisi de travailler sur 2 thématiques phares du futur PNR qui ont été mises en avant lors de l'élaboration de l'étude d'opportunité, à l'issue de 2 ateliers :

- 1) **Préservation du bocage et du modèle agricole associé** : 30 juin 2020
- 2) **Développement du tourisme d'itinérance** : 22 octobre 2020

Il conviendra d'approfondir la faisabilité des actions de préfiguration pressenties.

Dans une prochaine lettre d'information, nous présenterons l'avis d'opportunité du Préfet de région qui dessinera la suite de la démarche de création du PNR Sud Berry.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

✉ 15, rue d'Olmor - 36400 LA CHATRE - ☎ 02 54 62 00 72 - paysdelachatreenberry@wanadoo.fr

* * * * *

Les petits crocodiles de l'école de Tranzault apprennent et grandissent ensemble



Voici l'album de littérature jeunesse choisi en ce début d'année scolaire en MS/GS, pour ses deux messages sous-jacents :

- à l'école, tous ensemble, on grandit.
- à l'école, on s'entraide et on apprend.

« Le crocodile de l'école » de Christine Naumann Villemin & Marianne Barcilon

Christine Naumann Villemin Marianne Barcilon
Le crocodile de l'école



Un élève un peu spécial arrive dans la classe. Il s'agit d'un « tout petit minuscule riquiqui petiot titi crocodile ». Cette ribambelle d'adjectifs et l'illustration font leur petit effet, le lecteur s'attendrit sur ce crocodile trop mignon !

Au fur et à mesure des pages, le crocodile est de plus en plus imposant. Mais il ne sait pas grand chose du fonctionnement de la classe, « alors, les enfants lui montrent ».

Sur les dernières pages, le crocodile prend vraiment beaucoup de place...

Les lecteurs ont même de quoi s'inquiéter pour les élèves qui pourraient bien être avalés en quelques bouchées



RAPPORT MORAL et D'ACTIVITES SAISON 2020

74 LICENCIES /ADHERENTS : FFC et UFOLEP

(40 licences FFC - 30 UFOLEP - 4 adhérents)

ORGANISATION :

- La saison 2020 avait très bien commencée avec la très belle organisation du championnat régional de cyclo cross qui c'est déroulé à Neuvy St Sépulchre en décembre les 07 et 08 avec 395 participants toutes catégories confondues merci à tous les bénévoles (35) présents pour cette organisation qui a connu un vrai succès

- Le 02 Février le club organisait un trail à TRANZAULT en support de l'ASPTT CHATEAUROUX qui là aussi la participation à été excellente 262

- LA CYCL'ONE le 30 AOUT (entre 2 confinements)

Edition spéciale COVID -19 sans ravitaillement uniquement en point d'eau participation record pour cette organisation 226 participants

les autres organisations prévues au calendrier ont dû toutes être annulées pour les raisons de confinements dû à cette pandémie de la COVID -19 (21 MARS ISSOUDUN /TRANZAULT - 28 MARS LE CHASSIN VTT - LE 03 MAI COUPE REGIONALE M-C - Féminines M/C - 10/11 OCTOBRE CYCLO CROSS DE LA PLAINE DES SPORTS - 11 NOVEMBRE LA TRANSBERRICHONNE - 21 NOVEMBRE CYCLO CROSS SOUVENIR CHRISTOPHE CHICAUD -

Beaucoup de regret pour le club mais surtout pour les licenciés privés de leurs compétitions ou randonnées

PARTICIPATION DES LICENCIES DU CLUB

Lisa



Là également beaucoup de frustration, car le club avait mis en place en début de saison un programme de préparation collective et individuelle pour ceux qui le souhaitaient, sous la direction de CHRISTOPHE ET ANTOINE BEAUBRUN, finalement la saison sur route n'a pu avoir lieu qu'à partir du 1^{er} AOUT plusieurs de nos licenciés se sont démotivés, ce qui est tout à fait compréhensif, malgré tout quelques uns ont fini la saison (voir quelques résultats) avec une mention particulière pour LISA BEAUBRUN qui a obtenu plusieurs bons résultats pour sa première année de juniors et qui surtout a participé à plusieurs stages avec L'EQUIPE DE FRANCE

LE PREVISIONNEL 2021 : LES ORGANISATIONS prévues en 2020 qui n'ont pu avoir lieu seront bien sûr reconduites

14 FEVRIER LE TRAIL DE TRANZAULT

27 MARS TRANZAULT / ISSOUDUN (nouveau dans ce sens) 3J PCO

28 MARS LE CHASSIN VTT EDC

24 AVRIL COUPE REGIONALE MERS SUR INDRE EDC / M / C Féminines M/C

30 MAI TRANZAULT VAL DE BOUZANNE 3J et PASS CYCLISME 1/2/3/4

10 OCTOBRE CYCLO CROSS DE LA PLAINE DES SPORTS

NOVEMBRE (date à définir) CYCLO CROSS SOUVENIR CHRISTOPHE CHICAUD

11 NOVEMBRE 30 ième EDITION DE LA TRANSBERRICHONNE

Pour tout ce qui concerne les entraînements collectifs ou individuels un programme sera mis en place dans les mêmes conditions que l'année passée si les conditions sanitaires bien entendu sont redevenues normales
Beaucoup de frustration au cours de cette année, et également un énorme remerciement à tous nos partenaires qui nous ont soutenus financièrement ou autre et continuent de le faire actuellement malgré toutes les difficultés que tout le monde connaît suite à cette pandémie qui souhaitons le, ne sera pas aussi présente qu'en 2020.

merci à tous prenez soin de vous et bonne année 2021 - Le président Guy BRULON

Bouzanne Vallée Noire



Le BVN est un club né en 2015, du résultat de la fusion entre le BVN36, le FC Tranzault et l'US Neuvy Saint Sépulchre. Ce nouveau club permet à ses licenciés de jouer des U7 jusqu'aux seniors. Depuis juin 2019, le club est présidé par Bertrand Denormandie.
Cette saison, le club compte 195 licenciés des u7 aux seniors en passant par nos dirigeants et éducateurs

- **La saison 2019 / 2020**

Quelle saison !!!!! Nous pensons que tout le club se souviendra de cette saison !!!!! Suite à la crise sanitaire, la saison dernière n'a pas pu aller à son terme et toutes nos équipes se sont maintenues au niveau où elles étaient, à savoir l'équipe fanion en 1^{ère} division et l'équipe 2 en 3^{ème} division.
Pour nos équipes de jeunes tout s'est également arrêté au mois de mars....nous avons pu retrouver les terrain tout début juillet afin de rassembler nos jeunes licenciés avant les grandes vacances ce qui fut un plaisir partagé par tous, joueurs, parents et éducateurs.

- **La saison 2020 / 2021**

Nous revoilà sur les terrains.....mais nous ne savions pas pour combien de temps....
Tout le club a redémarré cette saison avec plaisir et envie de se retrouver afin de pratiquer notre passion qui nous réunit : le football.
Chaque équipe a pu recommencer à jouer, à s'entraîner et affronter nos adversaires au cours de matchs accrochés.



En ce qui concerne le football sur le terrain de Tranzault, les mêmes équipes que la saison dernière ont retrouvé leur terrain. En effet, notre équipe senior 2 masculine, nos 2 équipes u13 et nos 2 équipes u11 foulent la pelouse de Tranzault le week-end.
Chaque samedi, 2 matchs ont lieu à Tranzault, les u11 le matin à 10h30 sous la coupe d'Aurélien, Quentin et Christopher pour l'équipe 1 ou Clément et Mathis pour l'équipe 2.
L'après-midi voit nos u13 affronter leurs adversaires soit l'équipe 1 encadrée par Thomas, soit l'équipe 2 encadrée par Kévin.

Le dimanche, ce sont les seniors 2 dirigés par Christian qui évoluent sur la pelouse de Tranzault, les résultats n'étaient pas au rendez-vous en ce début de saison et la crise sanitaire est de nouveau venue stopper notre pratique.....

A ce jour nous avons pu reprendre les entraînements pour les mineurs et sans contacts entre les joueurs.....alors la compétition, les instances sont aujourd'hui incapable de nous dire quand vous pourrez de nouveau venir encourager nos équipes

Le BVN et tous ses licenciés souhaitent également remercier la mairie de Tranzault pour toute l'aide et le soutien qu'elle apporte au club. En effet, le terrain de Tranzault s'est vu doté de bancs de touches pour les équipes et le délégué ainsi que de deux paires de buts pliables pour les u11 et les u13.

N'hésitez pas à venir voir jouer les jeunes le samedi et les seniors le dimanche où vous serez reçus par Bernard. Et si vous souhaitez vous investir au sein du club, alors faites vous connaître et nous serons ravis de vous retrouver parmi nous !!!!

* * * * *

La Gaule du Lys

Cette année a été très perturbée par le confinement qui a entraîné la fermeture de la pêche et par les crues printanières qui se sont succédées. La période estivale après le confinement n'arrangea rien.

Il va falloir s'habituer à l'assèchement récurrent de nos petites rivières.

L'empoissonnement de nos cours d'eau fut lui aussi de ce fait très compliqué et ne put avoir lieu qu'une seule fois.

Amis pêcheurs, ne soyez pas trop inquiets, nous connaissons certainement des jours meilleurs où nous pourrons nous adonner à notre passion.

En 2021 il est prévu de refaire des lâchers de truites.

Nous avons réalisé quelques sautoirs pour que les passages entre les prés soient plus aisés.



J'en profite pour remercier tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Pour vous procurer votre nouvelle carte de pêche, il convient d'aller soit :

- Directement sur le site de la fédération : www.cartedepeche.fr (ne pas oublier de cocher l'AAPPMA de « La Gaule du Lys »)
- A la Mairie de Tranzault.
- Au Restaurant Gisèle & Yves Bruneau à Sarza

En octobre nous devions renouveler notre bureau. Une assemblée générale extraordinaire devait avoir lieu, mais tout a été annulé par la fédération de pêche au niveau national.

De ce fait les membres du bureau resteront en place pour une année supplémentaire.

Amis pêcheurs à vos cannes pour une nouvelle saison !

Aimé Monjoin - Président de la Gaule du Lys **Contact :** www.lagauledulys@gmail.com

* * *

Afin de faciliter nos échanges et notre communication, si vous souhaitez être informé de la vie municipale et événementielle, être associé et concerté lors de l'émergence de projets communaux et intercommunaux, lancer un projet participatif en faveur de l'attractivité de la commune, ... Adhérez à la démarche interactive, en transmettant vos coordonnées par messagerie : mairie.tranzault@orange.fr, ou au format papier, suivant le modèle ci-dessous :

NOM Prénom :

Adresse postale :

adhère à la démarche interactive de communication concitoyen / mairie de Tranzault

N°de tél. : 02 (et) (ou) 06

Adresse électronique :@

ces coordonnées restent internes à la mairie et strictement confidentielles

La parole aux habitants

BEAUTES TRANZALTIENNES

Du Chassin à la Croix Neue

Depuis la mare, qu'on appelle ici la Pêcherie, tu pourrais prendre en face, et la balade serait sans doute aussi belle. Il se trouve qu'aujourd'hui tes pas te conduisent vers l'autre village : le Chassin, (d'ailleurs tout aussi grand), alors suivons les.

Aujourd'hui tout est calme, d'un calme tranzaltien. Mais, à la fin de l'hiver, quand les jours l'ont emporté sur les nuits, c'est ici que pour célébrer la bascule du temps, se tient la fête des Brandons. Imagine. Tout commence par des flons-flons, des

lampions, un grand feu dans la nuit. Tu dégustes ensuite, en musique, la soupe grasse dans laquelle il est permis de verser une rasade de vin rouge sans que personne n'y trouve à redire. Le vermicelle Brandonien, tu verras c'est capricieux. Ça coule sur la cuillère, ça glisse dans la fourchette. Petite astuce pour en finir avec le fond de l'assiette : l'aspirer comme un beurre d'escargot. Arrive alors, porté par un sourire printanier, Le plat. A son sujet, voici ce qu'on raconte :

Un soir, Science exquise rencontre sa cousine (lointaine), Science exacte. Elle lui demande : peux-tu me dire cousine combien font cinq plus un ? Et celle-ci de répondre, méprisante : six. Faux, rétorque Science exquise, cinq plus un ne font qu'un : le pot au feu, un plat qui donne la moelle, une invention Brandonienne des années trente, copiée sans vergogne dans le monde entier, mais jamais égalée. Sans vergogne, passe encore, mais sans droits d'auteur, ça reste sur l'estomac.

L'accordéon, nacre à la boutonnière, souffle à pleins poumons, alors dansons. Le vin, tranquille ou pétillant, comme toujours est innocent, c'est agaçant. Mais un soir comme ce soir, de quoi serions-nous coupables en le buvant. Alors trinquons.

Le chemin qui prend naissance ou bien qui meurt au feu de joie, conduit sans l'ombre d'un doute, mais aussi sans l'ombre d'un arbre jusqu'à la croix Neue. L'endroit est dégagé, si dégagé que les chevaux qui s'y trouvent pourraient en prendre ombrage. D'ailleurs l'un d'eux vient jusqu'à toi et après avoir (façon de parler) jeter un œil à gauche et puis à droite, te murmure à l'oreille, à la façon du beau Robert : monte sur mon dos, emmène-moi. Un court instant ton cœur et le sien partent au galop.

Alors que tu marches, sans y penser, un peu comme dorment les chevaux : debout, et que tu rêves aussi, tu peux croiser la vipère aspic, j'allais dire en personne : petit nez retroussé, œil de chat. Ton sang se fige, de morsure à mort sûre il n'y a qu'un pas qu'il vaut mieux ne pas franchir. Cependant, retiens ton bâton et réfléchis. Elle est là depuis des temps immémoriaux puisqu'elle a vu naître l'homme. La femme aussi d'ailleurs, simultanément, et c'est tant mieux. Malgré ces deux-là elle a survécu, voilà qui mériterait plutôt un coup de chapeau. Et puis, quoi qu'on en dise, elle est belle ; d'une autre beauté que la tienne bien sûr, reptilienne, mais belle. Tout cela vaut bien de faire à son intention deux petits crochets, un premier pour la rencontrer, un second pour l'épargner.

Tiens, des vaches ! Ma parole les mêmes qu'à Ranchoux, à croire qu'elles t'ont devancé. Pas des vaches qui rient, mais qui meuglent quand tu leur dis : grosse vache, etc...

Pas de loups (à part les tiens), mais ça viendra.

A suivre...

BH

* * *



AVIS D'INFORMATIONS

La procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Dans le cadre de la sécheresse pour que les particuliers puissent être indemnisés par leur assurance ils doivent déclarer par écrit leurs constatations à la mairie; c'est à partir de ces déclarations que le Commune peut déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Par la suite une commission interministérielle se réunit en juin pour étudier les situations de l'année N-1 et selon leur conclusion un arrêté de reconnaissance est publié au Journal Officiel. Une fois cet arrêté publié, les particuliers peuvent prendre contact avec leur assurance.

→ Concrètement pour l'année 2020 il faut faire votre déclaration en mairie avant fin janvier 2021



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 13 janvier 2021

Covid-19 – Campagne de vaccination dans l'Indre en directions des personnes de plus de 75 ans

Après les résidents des EHPAD, les professionnels de santé, les pompiers, les aides à domicile, la campagne de vaccination contre la Covid-19 s'élargit aux personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile. Huit sites vont ouvrir dans l'Indre dès le lundi 18 janvier.

Une nouvelle phase de la campagne de vaccination contre la COVID-19 s'ouvrira le **lundi 18 janvier prochain** avec la possibilité pour les personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile de se faire vacciner. Afin d'organiser la vaccination sur l'ensemble du territoire départemental, au plus près des habitants, 8 sites seront ouverts dès le 18 janvier :

- A Châteauroux, au Centre hospitalier : 02.54.08.13.35 (UC IRSA)
- A Châteauroux : salle Barbillat Touraine : 02.54.08.13.35 (UC IRSA)
- Au Blanc, salle des fêtes de la mairie : 07.57.45.38.76
- A Issoudun, centre hospitalier la Tour Blanche : 02.54.03.63.98
- A Villedieu-sur-Indre, salle des fêtes de la mairie : 02.54.26.50.27
- A Valençay, pôle de santé : 02.54.00.32.33 (RDV à partir du vendredi 15 janvier)
- A Buzançais, salle des fêtes de la mairie : 02.54.84.19.33 (prise de RDV à partir du mardi 19 janvier)
- A Neuvy-Saint-Sépulchre : bâtiment communal « la grange » : numéro communiqué ultérieurement – RDV possible à partir du 25 janvier

D'autres centres ouvriront ensuite rapidement à La Châtre, Levroux, Vatan, Argenton-sur-Creuse, et Châtillon-sur-Indre.

L'accueil dans ces centres se fera exclusivement sur rendez-vous. Un numéro unique sera mis à disposition très prochainement.

Cette campagne de vaccination s'effectue grâce à la mobilisation des personnels soignants et en étroite collaboration entre la Préfecture, l'ARS, les élus locaux, les ordres départementaux des médecins, infirmiers et pharmaciens.



AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
02 54 27 37 37

**A l'ADIL des spécialistes vous
conseillent gratuitement et en
toute indépendance**

Spécialisées en droit immobilier, les conseillères juristes répondent sur des points précis de la réglementation, le financement, la fiscalité.

Dans l'Indre, l'ADIL apporte un conseil complet en renseignant également sur le marché immobilier local, la partie technique de l'habitat et la maîtrise de l'énergie.

L'ADIL vous guide dans vos projets mais n'agit pas à votre place !

En obtenant des solutions concrètes et adaptées à votre cas personnel, vous êtes en mesure de :

- Faire des choix éclairés
- Mieux prendre en charge votre projet
- Régler vos difficultés

Ce que l'ADIL ne fait pas :

- Ne remplit aucune fonction commerciale ou de négociation
- N'est pas un organisme de défense du consommateur
- N'accomplit aucun acte administratif
- Reste en dehors de tout acte contentieux

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE juillet 31, 2020

La loi du 24 juillet 2020 visant à lutter contre les appels frauduleux interdit notamment le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique... Toute prospection commerciale de consommateurs par des professionnels, par voie téléphonique, ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de travaux visant un logement en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergies renouvelables est désormais interdite.

Il existe néanmoins une exception concernant les sollicitations qui interviennent dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours. Les entreprises du secteur pourront ainsi contacter leurs clients par téléphone, mais pas de nouveaux prospects.

PERMANENCES DE L'ADIL EN 2021
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS : 02 54 27 37 37

LIEU	JOUR	HORAIRE	PERMANENCE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI			
AIGURANDE Maison des Services 8 rue Jean-Martin Messant	lundi	14h-17h	juridique / énergie	18	15	15	18	17			
ARGENTON SUR CREUSE Hôtel des Services Sociaux 87 rue Augustin Descoztes	mercredi	9h30-12h	juridique / énergie	6 / 8	20 / 8	3 / 8	17 / 8	7 / 5			
BUZANCAIS Espace rénover 7 place aux légumes	vendredi	9h30-12h	juridique / énergie	22	25	28	23	28			
EGUZON Mairie 2 route de la Gare	vendredi	9h30-12h	juridique			5					
ISSOUDUN Mairie Place des Croix de l'Homme	jeudi	9h30-12h	juridique / énergie	Tous les jeudis matin							
LA CHATRE Mairie 1 place de l'Horde de Ville	mardi	9h30-12h	juridique / énergie	5	8	8	8	8			
LE BLANC Espace France Services Sous-Prefecture Maison de la rénovation 7 rue Saint-Jacques	mercredi / jeudi	9h30-12h	juridique / énergie	Tous les mercredis matins et jeudis matins							
VALENCAY Espace France Services 11 route de Faverzèges	vendredi	9h30-12h	juridique / énergie	9	12	12	9	14			
VATAN Espace France Services Avenue de la Sentinelle	vendredi	9h30-12h	juridique	15	19	19	16	21			

LIEU	JOUR	HORAIRE	PERMANENCE	JUN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE			
AIGURANDE Maison des Services 8 rue Jean-Martin Messant	lundi	14h-17h	juridique / énergie	23	26	18	21	20			
ARGENTON SUR CREUSE Hôtel des Services Sociaux 87 rue Augustin Descoztes	mercredi	9h30-12h	juridique / énergie	2 / 8	16 / 8	1 / 8	15 / 8	6 / 1			
BUZANCAIS Espace rénover 7 place aux légumes	vendredi	9h30-12h	juridique / énergie	23	26	23	26				
EGUZON Mairie 2 route de la Gare	vendredi	9h30-12h	juridique	4	3			3			
ISSOUDUN Mairie Place des Croix de l'Homme	jeudi	9h30-12h	juridique / énergie	Tous les jeudis matin							
LA CHATRE Mairie 1 place de l'Horde de Ville	mardi	9h30-12h	juridique / énergie	1	7	8	8	7			
LE BLANC Espace France Services Sous-Prefecture Maison de la rénovation 7 rue Saint-Jacques	mercredi / jeudi	9h30-12h	juridique / énergie	Tous les mercredis matins et jeudis matins							
VALENCAY Espace France Services 11 route de Faverzèges	vendredi	9h30-12h	juridique / énergie	11	16	8	11	16			
VATAN Espace France Services Avenue de la Sentinelle	vendredi	9h30-12h	juridique	18	17	15	19	17			

Tarifs communaux

	Habitant ou association	Commune	Hors Commune
		SALLE POLYVALENTE Location pour 24h. et jusqu' à 48h.	
- pour un particulier ou une association		150,00	200,00
- la 1ère Location pour une association (à but lucratif)		gratuite	
- pour une réunion association (à but non lucratif)		gratuite	180,00
- pour une location de courte durée :		80,00	130,00
- galette de mariage célébré à Tranzault (limitée à 1/2 journée)		gratuite	
PETITE Salle Polyvalente (limitée à 20 personnes)		Caution :	150,00 €
- petite salle uniquement		20,00	20,00
- Chauffage et/ou cuisine		50,00	50,00
RAMEE Location pour 24h. et jusqu' à 72h transport montage et démontage par les employés communaux		Commune	Hors Commune
		Caution :	150,00 €
- ramée (6m x 12m) pour un particulier		150,00	200,00
- ramée (6m x 12m) pour une association		gratuite	170,00
- ramée (6m x 6m) pour un particulier		80,00	120,00
- ramée (6m x 6m) pour une association		gratuite	100,00
- stand (3m x 2m50) pour un particulier		10,00	15,00
- stand (3m x 2m50) pour une association		gratuite	15,00
- Table et bancs de la ramée (par lot 1 table et 2 bancs)		5,00	5,00
- Chaises salle polyvalente*		Caution : 30,00 € par chaise	
* sous conditions		1,00	1,00

CIMETIERE		
C A V E A U C A V U R N E	- achat terrain pour concession 10 ans 2m² minimum	30,00 le m²
	- achat terrain pour concession 30 ans 2m² minimum	40, 00 le m²
	- achat terrain pour concession 50 ans 2m² minimum	50,00 le m²
	- achat terrain pour concession 10 ans 1m²	30,00
	- achat terrain pour concession 30 ans 1m²	40,00
	- achat terrain pour concession 50 ans 1m²	50,00
- occupation temporaire du caveau communal - 3 mois maxi		Frais ouverture et fermeture pour la famille
COLOMBARIUM		
Case Pour 4 urnes	10 ans 30 ans 50 ans 10 ans	700,00 1 000,00 1 400,00 450,00
Case Pour 1 à 2 urnes	30 ans 50 ans	650,00 850,00
- occupation temporaire		1 € par jour
Jardin du Souvenir		
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir		30,00
*Ce tarif comprend l'attribution obligatoire d'une plaque		

Nouveau columbarium

